

## **Vue d'ensemble sur la promotion du sport de la Confédération**

Monsieur le conseiller fédéral,

Votre correspondance du 27 mai 2015 nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention. Nous tenons à vous remercier de nous donner la possibilité de participer à la procédure de consultation susmentionnée.

Nous accueillons favorablement cette "Vue d'ensemble de l'encouragement du sport" et les trois rapports que vous nous avez présentés. Nous constatons avec satisfaction que le Conseil fédéral veut se donner les moyens de promouvoir le sport populaire, la relève et le sport d'élite ainsi que la réalisation des nouvelles infrastructures sportives.

Cependant, d'une manière générale, il est difficile de se faire une idée précise de la pertinence et de l'efficacité de certaines mesures et d'émettre ainsi une appréciation sur les coûts générés par vos propositions.

### **1. Observations concernant le sport populaire**

D'une manière générale, nous soutenons les principes du concept et notamment de l'accent mis sur la promotion du sport auprès des enfants et des adolescents.

Nous insistons sur le fait que les conditions-cadres propices à l'encouragement du sport et de l'activité physique doivent être discutées avec les services de l'aménagement du territoire de façon à collaborer à l'élaboration des plans directeurs cantonaux en ce qui concerne les espaces dévolus à l'activité physique et aux loisirs. Notre canton attache aussi une grande importance à la collaboration avec les communes, qui sont des acteurs importants de la promotion du sport.

Nous relevons toutefois le rôle important du programme "Jeunesse+Sport", qui est le noyau central du développement du sport à long terme grâce à son soutien des offres développées par les clubs et associations sportives, ainsi qu'à la formation des moniteurs, coaches et entraîneurs. Nous saluons la reconnaissance du sport scolaire facultatif. Néanmoins, et afin de rendre ces offres attractives, il est impératif de diminuer le nombre de semaines de cours (passage de 15 à 10 semaines) et d'allouer des moyens supplémentaires à ce domaine, tous les cantons ne disposant pas d'un gros budget de fonctionnement pour la mise en œuvre du sport scolaire facultatif.

Nous partageons la problématique du manque d'infrastructures et des conflits d'utilisation ainsi générés, celles-ci étant un des éléments de la mise sur pied de nouvelles offres de sport. Des moyens plus importants devraient être alloués au programme de la CISIN, de façon à inciter les cantons et communes à construire des installations d'importance cantonale.

Nous adhérons totalement à "l'Initiative en faveur des sports de neige". Nous soutenons également la volonté du Conseil fédéral de favoriser la pratique des sports de neige et plus particulièrement les camps de ski scolaire. Nous appelons à la mise en œuvre d'une des premières mesures, à savoir le doublement des contributions J+S.

La création d'un centre spécialisé "Sport des adultes" n'est pas bien définie et nous n'en percevons pas l'utilité tel que vous le décrivez.

Enfin les autres instruments de politiques régulatrices du sport, à savoir les mesures d'encouragement administratives et fiscales, ainsi que la coordination entre les divers acteurs, dont notamment les fédérations sportives nationales, doivent impérativement être encore renforcés.

## **2. Observations concernant la relève et le sport d'élite**

Nous saluons vivement la volonté du Conseil fédéral de mettre en place des mesures d'encouragement pour la relève et le sport d'élite, afin d'asseoir la compétitivité de la Suisse à long terme sur la scène internationale.

Pour atteindre ce but, il est primordial que les rôles de la Confédération (OFSP) et de Swiss Olympic soient précisés, afin de savoir à qui incombe, en haut lieu, la responsabilité du sport d'élite. Nous plaidons en faveur de l'assignation de ce rôle à Swiss Olympic en tant que comité national olympique.

Par ailleurs il est aussi indispensable que la collaboration entre l'ensemble des acteurs des niveaux fédéral-cantonal-communal, ainsi que les fédérations nationales, les associations cantonales et les clubs soit intensifiée. Les actions mises en place ainsi que les moyens (financiers et humains) déployés doivent faire l'objet d'une communication ciblée, comprise et admise de tous.

Si nous sommes d'accord avec l'ensemble des mesures proposées, nous insistons sur l'importance d'améliorer encore la mise en place d'instruments efficaces de détection de talents et d'imposer aux fédérations nationales, par le biais de Swiss Olympic, d'utiliser ces tests (PISTE) standardisés et spécifiques à chaque sport de manière systématique, afin de repérer chaque année les talents potentiels. Par ailleurs le système d'octroi des Talent cards rencontre encore des problèmes, notamment en terme d'équité, dus au manque de professionnalisme de certaines fédérations nationales qui n'ont pas de concept de la relève.

## **3. Observations concernant les infrastructures sportives**

Le point de savoir s'il faut un centre de sport de neige pour promouvoir les sports d'hiver dépend fortement de sa localisation et, bien sûr, des moyens financiers que la Confédération est en mesure d'allouer.

Si nous partageons l'objectif de favoriser l'organisation de camps de ski scolaires (cette prestation est d'ailleurs un des fleurons du canton de Neuchâtel qui gère 7 chalets en Valais durant l'hiver dans ce but, représentant environ 35'000 nuitées), il n'en reste pas moins que le prix d'une semaine de ski est largement influencé par le coût du transport. Un centre à Lenzerheide n'est pas opportun.

Nous préconisons donc la création d'au moins deux centres – dont un au Valais par exemple – ou mieux encore, celle de centres régionaux (synergies à créer entre deux ou trois cantons) avec les structures existantes, avec des économies substantielles \$ la clé. Celles-ci pourraient être affectées à d'autres domaines, par exemple au niveau de la CISIN.

En vous remerciant encore de nous avoir consultés sur ces trois objets, nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 9 septembre 2015

Au nom du Conseil d'Etat:

*La présidente,*  
M. MAIRE-HEFTI

*La chancelière,*  
S. DESPLAND